

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 8
Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2025
L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 16 septembre 2025**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés : Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL, et Thierry VAREILLES.

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À L'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a déposé un dossier de demande d'enregistrement relative au projet de construction d'une déchèterie et recyclerie sur la commune de Puygouzon. Saliès étant commune limitrophe, le conseil municipal doit donner son avis.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois souhaite créer un nouveau site comprenant une recyclerie et une déchèterie à plat, à côté de l'actuel centre technique, sur une partie de l'ancienne aire de grand passage, aujourd'hui située à Montans.

La zone déchèterie sera physiquement séparée de la zone recyclerie.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la fermeture de la déchèterie de Ranteil, qui sera réservé aux professionnels.

La recyclerie est un lieu de dépôt d'objets réutilisables, avec un magasin. Un tri est opéré, soit l'objet part en déchetterie, soit est pris pour réemploi.

Le 1^{er} étage est constitué de bureaux pour gérer le réemploi, l'économie circulaire, les animations. Le projet a été pensé en lien avec différents partenaires, Planet'RéEmploi, Emmaüs, Regain...

Le permis de construire est déposé.

Une consultation de 4 semaines aura lieu du 29 septembre au 27 octobre 2025.

Le Maire ayant exposé,

Vu le code de l'environnement,

Vu le dossier de demande d'enregistrement reçu le 22 août 2025 par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour une installation de collecte de déchets au lieu-dit « La Vigarié » sur la commune de Puygouzon.

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 26 août 2025, estimant le dossier complet et recevable,

Considérant que l'installations projetée relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L512-7 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025 portant ouverture d'une consultation publique relative à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement,

Considérant l'avis sollicité par les services de l'Etat auprès du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement déposé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la création d'un nouveau site comprenant une recyclerie et une déchèterie à plat sur la commune de Puygouzon.

Certifié conforme au Registre.

**Ainsi fait et délibéré à Saliès,
le 22 septembre 2025**

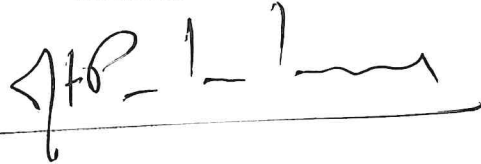
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

*Transmise en Préfecture et
mise en ligne le 02 OCT. 2025*